



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Audition parlementaire aux Nations Unies *Mettre fin aux conflits : prescriptions pour un avenir pacifique*

Salle de l'ECOSOC, Siège des Nations Unies, New York

8 et 9 février 2024

### Rapport de synthèse

#### Introduction

1. En 2024, l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies a été conjointement organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Son thème a été choisi à la lumière des tensions croissantes et de l'augmentation du nombre de conflits dans le monde.
2. L'audition comprenait des réunions-débat et des présentations d'experts dans les domaines de la paix et de la sécurité. Elle s'est déroulée en amont du Sommet de l'avenir, qui se tiendra à New York en septembre 2024. Ce sommet sera l'occasion de renforcer le multilatéralisme afin de répondre plus efficacement aux défis mondiaux actuels et futurs. Dans la perspective du Sommet, le Secrétaire général de l'ONU a publié une série de notes d'orientation, notamment le Nouvel agenda pour la paix, qui présente plusieurs propositions visant à renforcer la réponse mondiale aux menaces croissantes en matière de sécurité. Environ 200 parlementaires de 50 pays ont participé à l'audition.

#### Séance d'ouverture

3. **S.E. M. Dennis Francis**, Président de la 78<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a souhaité la bienvenue aux parlementaires en soulignant qu'ils représentaient la volonté du peuple. Il a fait valoir que les parlementaires ont joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et dans la réponse à des problèmes allant des conflits armés à la crise climatique, en passant par l'insécurité alimentaire et les pandémies. La paix est un préalable à la réalisation de tous les autres objectifs et elle est restée la priorité absolue de sa présidence. À l'approche du Sommet de l'avenir, où les dirigeants du monde entier se réuniront pour forger un nouveau consensus mondial sur la manière d'agir plus efficacement en faveur des peuples et de la planète, le Président a insisté sur le fait que les parlementaires jouaient un rôle essentiel dans la mise en œuvre de solutions transformatrices. Ceux-ci doivent faire preuve d'innovation, de curiosité, de franchise et d'empathie lorsqu'ils étudient les moyens de rétablir la paix et la sécurité. Il a rappelé qu'il fallait se tourner vers le multilatéralisme pour résoudre efficacement les problèmes mondiaux. L'Audition doit être l'occasion de relancer la diplomatie et le dialogue.
4. La **Dr Tulia Ackson**, Présidente de l'UIP, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance du Nouvel agenda pour la paix. Elle a déclaré que la note d'orientation soulignait que les coûts humains, environnementaux et économiques des conflits échappaient à tout contrôle et que le monde devait s'orienter vers la prévention des conflits. Le système multilatéral devait être réorganisé afin de pouvoir traiter efficacement les conflits à la lumière des défis transfrontaliers et mondiaux d'aujourd'hui. Des réformes étaient nécessaires de toute urgence, en particulier au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Les inégalités se creusaient et il était urgent d'inclure les plus pauvres, les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires dans les systèmes politiques et d'autres instances de prise de décision. Les parlementaires devaient : donner un exemple positif, veiller à ce que la politique se fasse à partir de la base, s'engager dans la diplomatie parlementaire en vue de surmonter les divisions, revendiquer un rôle plus important dans les affaires internationales et éliminer les injustices en investissant davantage dans l'éducation, la santé et les moyens de subsistance de la population.

## **Promouvoir le droit, les normes et les obligations sur le plan international**

5. Le monde est confronté à une situation désastreuse : des tensions géopolitiques accrues et un nombre croissant de conflits armés, le changement de nature des guerres, des dépenses militaires record, une rhétorique et des pratiques dangereuses autour des armes nucléaires, une réduction des garde-fous en matière de désarmement et de contrôle des armes, le détournement croissant et l'usage impropre des armes légères et de petit calibre, l'érosion du droit international, du droit international humanitaire (DIH) et des normes démocratiques, la baisse de la confiance dans les institutions publiques, les Nations Unies et le système multilatéral, les migrations forcées irrégulières et dangereuses, et les menaces croissantes découlant de la crise climatique, des inégalités et des technologies émergentes. Le manque de volonté politique reste le principal obstacle à la réalisation de progrès.

6. On observe un déclin inquiétant du respect du droit international et des contraintes fondées sur des normes en matière de recours à la force, tant en ce qui concerne le moment du recours à la force que la manière dont elle est mise en œuvre.

### **Recommandations à l'intention des parlementaires et des États membres sur la défense de l'état de droit et le respect des obligations juridiques internationales :**

- a) Privilégier l'universalité. Le droit international ne peut être appliqué de manière sélective en fonction des intérêts géopolitiques et de la puissance militaire. De nombreux participants ont indiqué que les responsables des crimes commis à Gaza devaient rendre des comptes, à l'instar des responsables de la guerre et des crimes commis en Ukraine.
- b) Respecter le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, ainsi que le DIH. Soutenir la Cour internationale de Justice (CIJ) et d'autres institutions internationales dans leur rôle essentiel de règlement pacifique des différends. Mieux faire respecter la décision de la CIJ d'œuvrer à l'élimination des armes nucléaires. Les armes nucléaires violent intrinsèquement le DIH parce qu'elles ne peuvent pas faire la distinction entre les civils et les combattants.
- c) Renforcer les mécanismes d'application du DIH, notamment en consolidant les capacités des institutions judiciaires internationales et en veillant à ce que les cadres juridiques nationaux soient en mesure d'obliger les contrevenants à rendre compte de leurs actes.
- d) Exiger des dirigeants qu'ils respectent systématiquement le droit international et protègent les civils. L'année 2024 est l'année électorale la plus chargée de l'Histoire, avec des pays représentant plus de la moitié de la population mondiale qui se rendent aux urnes en cette période troublée. Il est impératif que les dirigeants élus respectent les obligations et les normes juridiques internationales. Le thème des élections ne doit pas détourner l'attention des dirigeants mondiaux des questions urgentes parmi les priorités mondiales.
- e) Prioriser la promotion et la protection des droits de l'homme. Les droits de l'homme limitent l'application du pouvoir de l'État. Ils peuvent répondre à de nombreux griefs, ainsi qu'aux causes profondes des conflits et de l'instabilité.
- f) Comprendre que les parlementaires constituent une force d'équilibre contre les puissances hégémoniques qui abusent du droit international. Les parlementaires représentent la conscience des gouvernements et portent la volonté du peuple sur la scène internationale. Ils donnent une existence aux lois, traités et accords internationaux en les ratifiant, en les transposant en droit national, puis en les rendant opérationnels grâce à des budgets et un contrôle adéquats. Les parlementaires veillent également à ce que les lois reflètent le tissu social d'une nation.
- g) Mettre l'accent sur la redevabilité pour mettre fin à l'impunité. Cette recommandation inclut la redevabilité judiciaire, ainsi qu'une redevabilité plus large qui empêche les cycles de violence. Il s'agit de réactivité des gouvernements et de globalité des approches, par exemple la justice transitionnelle.
- h) Reconnaître les succès du multilatéralisme. Cela inclut l'adoption du Traité sur la haute mer en 2023.
- i) Créer des partenariats. Il pourrait s'agir de favoriser la collaboration entre les parlementaires et d'autres acteurs, par exemple la société civile, les universités et le secteur privé.
- j) Remédier à la non-prise en compte du genre par les instruments juridiques internationaux et plaider en faveur de données ventilées par sexe.

- k) Veiller à ce que les pays respectent le droit international, en évaluant la mise en œuvre et le respect des mécanismes, traités, pactes et procédures spéciales existants en matière de droits de l'homme. Utiliser des outils comme l'examen périodique universel et des publications de l'UIP, notamment [Parlements et droits humains – Outil d'auto-évaluation](#), ainsi que le guide [Défendre notre avenir commun](#).

### Réformer le Conseil de sécurité de l'ONU

7. Le monde se trouve à un point de basculement vers un nouvel ordre mondial. Les décisions prises aujourd'hui auront un profond impact sur les générations futures. Toutefois, les structures actuelles de gouvernance mondiale ont été créées il y a plus de 75 ans, lorsque les Nations Unies ne comptaient que 51 États membres, et non 193 comme aujourd'hui. L'organe des Nations Unies dont la responsabilité principale est de superviser la paix et la sécurité internationales – le Conseil de sécurité de l'ONU – est non représentatif, non inclusif et inefficace.

8. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU sont désormais en direct et diffusées sur le web. Un répertoire d'informations est également disponible à l'adresse suivante [www.un.org/fr/ga/screform](http://www.un.org/fr/ga/screform). Les parlementaires doivent utiliser ces ressources pour se tenir au courant des discussions et contribuer à créer et entretenir la volonté politique nécessaire à la réforme.

9. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont eu recours à leur droit de veto pour bloquer des résolutions concernant certaines des plus grandes crises mondiales, notamment l'agression contre l'Ukraine et le conflit à Gaza. Pour réformer le Conseil de sécurité, il faut modifier la Charte des Nations Unies et donc obtenir l'accord des cinq membres permanents. Il est peu probable qu'ils renoncent à leurs pouvoirs. Toutefois, les États membres doivent également plaider en faveur de réformes et stratégies n'impliquant pas d'amendements formels. Cette démarche inclut une application plus cohérente des articles pertinents de la Charte des Nations Unies, notamment :

- a) **L'article 11** permet à l'Assemblée générale de prendre des mesures dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. À noter également ici, conformément à la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, que si un veto est utilisé au Conseil de sécurité, il doit faire l'objet d'un débat spécial dans un délai de 10 jours ouvrables. Ce processus oblige les membres du Conseil de sécurité à rendre des comptes à l'ensemble des États membres en les contraignant à justifier publiquement leur veto. Cela pose également les bases normatives d'une limitation de l'usage du veto.
- b) **L'article 99** permet au Secrétaire général de l'ONU de porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui, à son avis, peut menacer le maintien de la paix et de la sécurité. À la suite du veto d'un membre permanent, en décembre 2023, à une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, le Secrétaire général a appliqué ce mécanisme pour faire pression sur le Conseil de sécurité, la communauté internationale et les parties belligérantes afin de s'accorder sur un cessez-le-feu.
- c) **L'article 27 (3)** stipule que "une partie à un différend s'abstient de voter" dans les décisions prises au titre du chapitre VI et du paragraphe 3 de l'article 52. Cette exigence doit être appliquée au Conseil de sécurité de l'ONU.
- d) **L'article 109 (1)** prévoit un mécanisme de révision de la Charte dans les dix ans suivant son adoption. Ce mécanisme n'a pas encore été appliqué.

### Adopter un paradigme fondé sur la sécurité humaine et le Nouvel agenda pour la paix

10. Les inégalités et d'autres injustices entraînent des troubles sociaux et des conflits. Il est donc impératif que chaque nation investisse dans les services médicaux, l'éducation, l'environnement et d'autres domaines nécessaires à la construction de sociétés saines, heureuses et prospères. La sécurité reste toutefois très largement basée sur des modèles centrés sur l'État donnant la priorité aux dépenses militaires. Une approche de la sécurité centrée sur l'humain cherche à répondre aux besoins fondamentaux des personnes, notamment la santé, un environnement propre et la sécurité politique. Cette approche intègre le développement durable, la bonne gouvernance, l'état de droit et les questions locales et mondiales, en reconnaissant leurs liens réciproques.

11. Alors que la communauté mondiale est confrontée à de multiples crises et à des conflits armés de plus en plus nombreux, le Nouvel agenda pour la paix du Secrétaire général de l'ONU propose une analyse franche des menaces et défis existants, tout en présentant des possibilités d'action commune et en explorant des voies de désescalade. Le Secrétaire général a identifié trois principes fondamentaux pour une sécurité efficace : la confiance, qui n'a jamais été aussi faible, la solidarité internationale, qui a été mise à mal par les inégalités lors de la pandémie de COVID-19, et l'universalité, qui a été sapée par la pratique du deux poids, deux mesures. Le Nouvel agenda vise à revitaliser l'action multilatérale en faveur de la paix et de la sécurité dans un monde en transition vers un nouvel ordre mondial.

**Points clés à prendre en considération pour passer d'une approche centrée sur l'État à une autre fondée sur l'humain et adopter le Nouvel agenda pour la paix :**

- a) Plaider en faveur des initiatives nationales, régionales et internationales de consolidation de la paix, de la diplomatie et des mécanismes de résolution des conflits. Accentuer ces efforts par le biais d'un renforcement des capacités, de crédits budgétaires adéquats, d'un contrôle, d'un partage des renseignements et d'autres ressources.
- b) Adopter une approche universelle pour la prévention des conflits, en reconnaissant leurs conséquences transfrontalières et leurs retombées. L'universalité est essentielle pour instaurer la confiance et la solidarité.
- c) S'engager dans des stratégies nationales de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Les plans d'action nationaux sont au cœur du Nouvel agenda et les parlementaires sont au cœur de ces plans.
- d) Participer au dialogue et aux efforts de diplomatie et de médiation en s'appuyant sur les relations transfrontalières entre les parlementaires.
- e) Encourager l'action collective pour lutter contre l'érosion des normes en matière d'armes nucléaires. Soutenir l'intégration du désarmement nucléaire en tant que partie intégrante du cadre de paix et de sécurité des Nations Unies.
- f) Appliquer les outils et cadres existants pour réduire les dépenses militaires, prévenir les conflits et mettre fin à l'utilisation et au développement des armes nucléaires. Par exemple :
  - i. L'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires invite les parties à poursuivre les négociations en vue du désarmement.
- g) Réglementer l'utilisation des armes légères et de petit calibre, et des munitions.
  - i. Pour illustrer la nécessité d'une réglementation, les représentants de pays d'Amérique latine ont signalés les taux élevés de criminalité et de violence, avec un nombre de morts supérieur à celui de certains conflits armés.
- h) S'engager à éradiquer toutes les formes de violence, y compris la violence sexiste.
- i) Garantir la participation pleine et entière, et significative, des femmes et des jeunes à tous les niveaux de la prise de décision.
- j) Promouvoir des politiques inclusives par le biais d'une législation axée sur les causes profondes des conflits, notamment l'aggravation des disparités socio-économiques, la marginalisation politique et les violations des droits de l'homme. La sécurité restera un problème si les gens n'ont pas accès aux services de base, s'ils sont confrontés aux injustices sociales ou s'ils subissent des violations systématiques des droits de l'homme. L'Histoire a montré que la sécurité ne vient pas principalement des armes, mais de la réparation des injustices. Par exemple :
  - i. Le Costa Rica fonde sa politique étrangère sur l'idée qu'il est possible d'être fort sans être armé, et que la force et la crédibilité découlent du choix stratégique d'être un État neutre non militarisé, qui défend les droits de l'homme et le droit international.
  - ii. La réduction des dépenses militaires et l'investissement dans le développement humain pourraient avoir un impact profond sur le bien-être des populations et contribuer à prévenir les conflits. Seulement 3 % des dépenses militaires annuelles dans le monde pourraient suffire à financer l'éducation (ODD 4), tandis que 13 % permettraient de lutter contre la faim et la pauvreté extrêmes (ODD 1 et 2).
  - iii. Investir dans la paix est financièrement sain : chaque dollar investi dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits génère un retour sur investissement de 16 USD sous forme de dividende de la paix.

- k) Renforcer les efforts multilatéraux pour collecter les 2 000 à 4 000 milliards d'USD perdus chaque année à cause de l'évasion fiscale, de la traite et de la corruption. Cet argent devrait être investi dans les ODD.
- l) Promouvoir la bonne gouvernance en tant que moteur du développement. La population doit sentir que le gouvernement est à l'écoute de ses besoins. Les gouvernements doivent interagir avec les citoyens de manière globale et créer des sociétés inclusives. Par exemple :
  - i. Les Pays-Bas sont petits en termes de géographie et de population, et 26 % du pays se trouve sous le niveau de la mer. Malgré cela, le pays est le deuxième exportateur mondial de denrées alimentaires, en grande partie grâce à sa bonne gouvernance.
- m) Reconnaître que chacun a sa part de responsabilité à l'égard des biens communs mondiaux, car la vie des gens dépend des mêmes écosystèmes vitaux, notamment l'eau, les océans et l'environnement au sens large. Les parlementaires doivent investir dans l'éducation formelle et informelle qui promeut le concept de biens partagés, notamment par le biais de cours exhaustifs d'éducation à la citoyenneté et d'efforts visant à entretenir une culture mondiale du respect et de la coopération. Par exemple :
  - i. Il a été suggéré que chaque enfant de l'école secondaire dispose d'une copie électronique ou physique de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- n) Veiller à ce que les gens jouissent de leur droit fondamental à l'autodétermination.

### **Changements climatiques et conflits**

12. Les changements climatiques exacerbent les tensions existantes et peuvent conduire à de nouveaux conflits. Ils provoquent l'élévation du niveau de la mer, des cyclones tropicaux, des inondations, des sécheresses, l'acidification des océans et d'autres phénomènes météorologiques imprévisibles et extrêmes. Les changements climatiques entraînent la perte de vies humaines, animales et marines, ils détruisent des habitations, des terres et des infrastructures, et nuisent à l'agriculture ou à d'autres industries. Ils s'accroissent et provoquent la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les migrations forcées, la raréfaction des ressources et les conflits. Ils touchent toutes les nations, indépendamment de leur situation géographique ou économique, et menacent de plus en plus la sécurité.

### **Recommandations à l'intention des parlementaires pour répondre à la crise climatique dans le contexte sécuritaire :**

- a) Comprendre la forte corrélation entre climat et conflits. Par exemple :
  - i. Le Comité international de la Croix-Rouge a constaté que, sur les 25 pays les plus vulnérables aux changements climatiques, 14 sont en proie à des conflits.
  - ii. Une étude pilote a montré que la plupart des jeunes qui rejoignent des mouvements extrêmes et radicaux en Afrique subsaharienne sont confrontés à un manque croissant de ressources, en particulier de ressources naturelles telles que l'eau, qui se sont raréfiées en raison des changements climatiques.
- b) Veiller à ce que le climat fasse l'objet de discussions au plus haut niveau des Nations Unies. Bien que le Conseil de sécurité ait rejeté une résolution visant à intégrer les risques sécuritaires liés au climat, plus de 65 États membres ont souhaité lier ces questions.
- c) Se concentrer sur la réalisation des objectifs climatiques. Des efforts importants et immédiats d'atténuation sont nécessaires pour garantir que le réchauffement de la planète ne dépasse pas 1,5 °C. Il s'agit d'éliminer progressivement les combustibles fossiles et d'investir dans les énergies propres, notamment en triplant les efforts en matière d'énergies renouvelables, en doublant les efforts en matière d'efficacité énergétique et en décarbonant des secteurs économiques clés.
- d) Renforcer les capacités d'adaptation des pays et réduire la vulnérabilité climatique grâce à des partenariats solides (comme indiqué dans l'ODD 17), à des investissements audacieux, à des transferts de technologie et au renforcement des capacités. Aider les pays en développement à faire face aux changements climatiques grâce à des mécanismes tels que le fonds récemment créé de lutte contre les pertes et préjudices.

- e) Exploiter les connaissances et l'expertise des jeunes, des femmes, des peuples autochtones et d'autres personnes travaillant en première ligne dans le domaine des changements climatiques.
- f) Faire pression en faveur d'une diplomatie fondée sur la science plutôt que sur la politique.
- g) Utiliser le commerce pour créer des systèmes d'adaptation résilients par la préparation, la réponse et la reprise.
- h) Relever les défis liés à l'absence de structures gouvernementales dédiées à l'action climatique. Cette absence prive certains lieux d'un accès au financement, à l'éducation et à la recherche dans le domaine du climat.
- i) Explorer différentes structures et différents cadres pour favoriser le dialogue et encourager l'action collective. Par exemple :
  - i. La Commission du bassin du lac Tchad s'emploie à gérer ce lac, son eau et ses autres ressources, à préserver l'écosystème et à promouvoir la paix et la sécurité dans la région.
- j) Améliorer les systèmes d'alerte précoce et travailler de manière transfrontalière à leur mise en œuvre.
- k) Donner la priorité aux plans d'action nationaux sur le climat et veiller à ce qu'ils soient financés de manière adéquate. Intégrer les risques liés au climat dans les plans de développement nationaux.
- l) Faire en sorte que les contrevenants soient tenus de rendre des comptes. Certains participants ont fait remarquer que les plus gros pollueurs de la planète devraient être tenus de rendre des comptes. Les nations les moins développées sont souvent les plus touchées par les changements climatiques.
- m) S'attaquer à l'impact environnemental des conflits armés. Les participants ont attiré l'attention sur les émissions de carbone dues aux bombardements intensifs.
- n) Contrer la désinformation, les fake news et l'écoblanchiment par l'éducation et des réponses rapides.
- o) Il a été suggéré que l'ONU nomme un rapporteur spécial sur les changements climatiques, la paix et la sécurité.

### **Inclure les femmes, les jeunes et d'autres groupes œuvrant pour la paix**

13. La recherche a montré que l'inclusion des femmes et des jeunes dans les négociations de paix conduit à des accords de paix plus durables et pérennes. Bien qu'il soit largement reconnu que ces groupes apportent une expertise précieuse, des perspectives nouvelles, des approches innovantes, une énergie renouvelée et de solides réseaux, ils restent largement sous-représentés dans la politique et les négociations de paix nationales et internationales. De nombreux régimes écartent systématiquement les femmes et les jeunes des structures et des processus de prise de décision, perpétuant ainsi l'injustice. Les intervenants ont souligné que la paix n'était pas simplement l'absence de conflit, mais la présence de justice et d'égalité pour tous. Par exemple :

- i. En Afghanistan, où 70 % de la population est jeune, on ne comptait aucun jeune et qu'une seule femme pour participer aux pourparlers de paix de Doha en 2019 et 2020. Les répercussions ont été considérables, les filles n'étant pas autorisées à aller à l'école après l'âge de 12 ans environ.
- ii. En Sierra Leone, les femmes ont joué un rôle essentiel dans les parties les plus difficiles des négociations de paix. Elles ont mobilisé un vaste réseau et veillé à ce que les responsables rendent des comptes par le biais de mécanismes tels qu'une commission vérité et réconciliation, afin de parvenir à une paix durable.

14. En 2022, les femmes ne représentaient que 16 % des délégués d'une partie aux négociations de paix. Ce chiffre était de 23 % en 2020. Pourtant, les femmes sont généralement les plus touchées par les conflits. Fin 2022, 614 millions de femmes vivaient dans des zones de conflit, un chiffre qui avait augmenté de 50 % en cinq ans. De même, des millions de jeunes continuent de subir les conséquences de l'instabilité, environ un sur quatre vivant dans des zones de conflit armé. Bien qu'ils soient souvent les premiers à être recrutés pour combattre et mourir dans les conflits, les jeunes sont généralement les derniers à s'asseoir à la table des négociations.

**Recommandations à l'intention des parlementaires sur une inclusion efficace et systématique des femmes et des jeunes dans les travaux sur la paix et la sécurité :**

- a) Adopter les principes de la diversité, de l'inclusion, de l'équité et de l'autonomisation. Toutes les actions doivent être centrées sur l'être humain et s'articuler autour des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes.
- b) Appliquer les cadres existants, notamment les résolutions 1325, 1425, 2050, 2250 et 2535 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur les femmes, les jeunes et les questions de paix et de sécurité.
- c) Attribuer des budgets permettant aux femmes et aux jeunes de participer pleinement à tous les aspects de la société.
- d) Créer des plateformes qui permettent aux jeunes et aux femmes de s'exprimer et reconnaître leurs contributions.

**15. Recommandations à l'intention des parlementaires sur l'inclusion des femmes :**

- a) Utiliser des approches multiformes pour s'attaquer aux obstacles qui excluent les femmes. Ces approches peuvent inclure : une action collective pour mettre un terme aux inégalités de genre et à la misogynie, mettre fin à la violence contre les femmes, viser des changements normatifs dans la société et remettre en question le statu quo des structures de prise de décision dominées par les hommes.
- b) Recueillir des données ventilées par sexe sur les initiatives de consolidation de la paix.
- c) Examiner les plans d'action nationaux et veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'un contrôle adéquat. Des plans de mise en œuvre du Programme sur les femmes, la paix et la sécurité ont été élaborés dans 107 pays, mais 30 % d'entre eux ne sont plus à jour et 26 % seulement disposent des budgets nécessaires pour atteindre leurs objectifs.
- d) Accroître la participation des femmes et leur leadership dans la sphère politique. Seuls 27 % des législateurs sont des femmes, et ce chiffre est encore plus bas dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit. Seuls six parlements respectent la parité hommes-femmes et moins d'un président sur quatre est une femme. De même, seuls 27 pays ont une présidente ou une première ministre, et l'ONU n'a eu que 4 présidentes de l'Assemblée générale et n'a jamais eu de secrétaire générale en près de 80 ans d'histoire. Les mesures à prendre pour atteindre cet objectif pourraient être les suivantes :
  - i. Utiliser des quotas et d'autres outils pour inclure davantage de femmes dans la politique. La France, par exemple, a adopté une loi rendant la parité obligatoire et imposant des sanctions en cas de non-respect. Cela a permis de faire passer le nombre de femmes parlementaires de 23 % en 2017 à 37 % aujourd'hui.
  - ii. Encourager les femmes à participer aux commissions parlementaires sur les budgets et les questions de sécurité et à les diriger. Les femmes ne président que 13 % des commissions parlementaires chargées de la défense ou du budget.
  - iii. Adopter des politiques et des budgets qui permettent aux femmes de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie politique.
- e) Veiller à ce que les parlements et d'autres lieux de réunion tiennent compte de la dimension du genre, soient sûrs et exempts de discrimination, de harcèlement et d'abus.
- f) Insister sur la parité et l'égalité des sexes dans tous les domaines. Par exemple :
  - i. La politique d'aide internationale féministe du Canada vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes.
  - ii. La loi-cadre de la République de Corée sur l'égalité des sexes définit des politiques visant à améliorer le statut des femmes dans de nombreux domaines.
- g) Faire évoluer la terminologie et les points de vue sur les femmes. Au lieu de considérer que les femmes sont avant tout des héroïnes – ce que beaucoup d'entre elles sont – les voir d'abord comme des leaders agissant aux avant-postes, et employer une terminologie reflétant cet aspect. Les femmes doivent être placées sur le même plan que les parlementaires masculins et les dirigeants.
- h) Éliminer les dispositions discriminatoires de la législation existante, et inscrire et codifier les questions de genre dans le droit national et international. Par exemple :

- i. La Sierra Leone a promulgué en 2022 sa Loi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette loi aborde des questions telles que les sièges réservés pour les mandats électifs, les responsabilités en matière de promotion de l'égalité des sexes, l'égalité des salaires et les possibilités de formation pour les femmes.
  - ii. Ehtesab, startup afghane appliquant des solutions technologiques civiques pour servir les communautés, a rassemblé des rapports sur les violations des droits de l'homme à l'encontre des filles et des femmes afin de renforcer la prise de conscience d'un apartheid sexiste en tant que délit dans la jurisprudence internationale.
- i) Lutter contre la discrimination dès la naissance et aider les filles à prendre conscience de leur importance dans les processus décisionnels.
  - j) Plaider en faveur de budgets sensibles à la dimension du genre et en faveur du financement des organisations de la société civile, y compris celles qui placent en première ligne des défenseurs des droits des femmes, des artisans de la paix et des médiateurs.
16. **Recommandations à l'intention des parlementaires qui s'efforcent d'inclure les jeunes :**
- a) Adopter une approche multidimensionnelle pour accroître la participation des jeunes à la vie politique en fixant des quotas, en abaissant l'âge d'éligibilité aux élections et en donnant aux jeunes les moyens d'agir par le biais du mentorat, de la formation et d'un soutien financier. Alors que plus de la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, seuls 2,8 % des parlementaires ont moins de cet âge et 39 % des parlements représentés à l'UIP ne comptent aucun membre de moins de 30 ans.
  - b) Intégrer le point de vue des jeunes dans les travaux parlementaires par le biais de commissions de la jeunesse, de groupes de jeunes, de ministères de la jeunesse et d'un engagement public renforcé.
  - c) Lier les préoccupations relatives à la jeunesse à celles portant sur la paix et la sécurité. La politique doit être porteuse d'espoir et de prospérité pour les générations futures afin d'œuvrer en faveur de la paix. Les jeunes doivent être inclus dans les négociations de paix, car c'est leur génération qui sera la plus touchée.
  - d) S'attaquer au chômage des jeunes. Le taux de chômage des jeunes est 3,5 fois plus élevé que celui des adultes. L'exclusion économique est un problème de sécurité, car elle alimente l'extrémisme, la violence, la criminalité et les conflits.
  - e) Donner aux jeunes une voix au-delà de la politique, afin qu'ils puissent influencer sur des domaines qui leur tiennent à cœur, en dehors des partis politiques.

### **Volet spécial sur la diplomatie parlementaire pour la paix**

17. Les parlementaires peuvent prévenir et résoudre les conflits, compléter la diplomatie gouvernementale et sortir des impasses. La diplomatie parlementaire facilite l'échange des idées, permet de trouver un terrain d'entente et de créer des *liens profonds* entre les parties prenantes. Les compétences des parlementaires en matière de dialogue, ainsi que leur compréhension approfondie des questions nationales et des besoins de la population, les placent dans une position unique pour jouer ce rôle important.

18. Les gouvernements doivent fournir aux parlementaires les informations utiles pour s'engager dans la diplomatie parlementaire. Les médiateurs doivent respecter les principes de souveraineté, d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité. Ils doivent pleinement se conformer aux résolutions de l'ONU et à l'égalité des droits de tous les pays.

19. Bien qu'elle puisse être très efficace, la diplomatie parlementaire est confrontée à de nombreux défis. Sa nature informelle peut entraîner un manque de mécanismes de suivi. Elle est également difficile à mettre en œuvre dans les secteurs dépourvus de structures gouvernementales, de partenaires parlementaires ou d'une section de l'UIP susceptible de participer aux processus de paix.

20. Les parlementaires devraient utiliser tous les pouvoirs dont ils disposent, insister pour que les gouvernements partagent des informations pertinentes et consacrent des budgets appropriés à la diplomatie parlementaire.



21. **Exemples de diplomatie parlementaire :**

- a) Le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a été créé en mars 2022. Il s'agit de l'un des rares formats dans lesquels l'Ukraine et la Fédération de Russie interagissent encore. Ce groupe de travail s'efforce d'atténuer certaines des pires conséquences humanitaires de la guerre en se concentrant sur des domaines d'intérêt pour les deux parties : la sécurité nucléaire, la sécurité alimentaire, l'accès aux prisonniers de guerre et leur traitement, les sites écologiquement vulnérables et la situation des enfants qui ont été déportés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie.
- b) Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, créé en 1987, est un lieu rare où les parties au conflit s'assoient et se parlent.
- c) La République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord) et la République de Corée (Corée du Sud) s'impliquent dans une diplomatie parlementaire discrète sous les auspices de l'UIP.
- d) L'UIP a récemment obtenu des présidents des parlements d'Azerbaïdjan et d'Arménie qu'ils s'engagent à se rencontrer pour la première fois.
- e) Lors de la guerre des Falkland (Malouines) en 1982 entre l'Argentine et le Royaume-Uni, l'UIP a été le point de départ de discussions formelles entre les gouvernements de ces pays.

**Séance spéciale d'information sur le Sommet de l'avenir**

22. M. Guy Ryder, Secrétaire général adjoint chargé des politiques à l'ONU, a déclaré que la communauté internationale était confrontée à des divisions géopolitiques de plus en plus profondes, à des inégalités croissantes au sein des États et entre eux, à une crise climatique qui s'accélère et à des conflits devenus plus meurtriers, complexes et difficiles à régler. Le Sommet de l'avenir sera une occasion unique de rétablir et de revigorer le système international, et de créer un multilatéralisme plus interconnecté, inclusif et efficace.

23. [L'avant-projet du Pacte pour l'avenir](#), récemment publié et qui constitue un point de départ pour les délibérations, comporte **cinq grands domaines nécessitant une action concrète** :

- a) **Développement durable et financement du développement.** À mi-parcours du Programme 2030 pour le développement durable, la mise en œuvre n'est pas sur la bonne voie. Avec seulement 15 % des cibles des ODD atteintes, il est urgent d'investir de manière audacieuse dans les ODD.
- b) **Paix et sécurité internationales.** Le Nouvel agenda pour la paix appelle à un continuum allant de la prévention et des efforts de consolidation de la paix jusqu'à la reconstruction. La boîte à outils de l'ONU en matière de paix et de sécurité doit être mise à jour, car le monde est confronté à de nouveaux domaines de conflit et à des questions émergentes, telles que l'utilisation militaire des nouvelles technologies.
- c) **Science, technologie et innovation, et coopération numérique.** Un pacte numérique mondial est nécessaire pour s'assurer que la technologie sert l'humanité de manière équitable et qu'elle tient compte des risques. Le Sommet de l'avenir se penchera sur la question de savoir si les Nations Unies sont le lieu approprié pour la gouvernance de l'IA et, dans l'affirmative, déterminera sa structure idéale.
- d) **Jeunes et générations futures.** Les jeunes doivent participer de manière efficace et systématique aux travaux de l'ONU. En ce qui concerne les générations futures, 10 milliards de personnes naîtront avant la fin du siècle et seront concernées par les décisions prises aujourd'hui. La Déclaration sur les générations futures s'appuiera sur les déclarations existantes dans 50 pays, afin de définir les responsabilités des décideurs politiques à l'égard des générations à venir, en garantissant le développement durable et la solidarité intergénérationnelle.
- e) **Transformer la gouvernance mondiale.** Le Secrétaire général de l'ONU a élaboré des propositions d'une portée considérable concernant les mécanismes de gouvernance des Nations Unies et des institutions financières internationales, afin de s'assurer qu'ils sont adaptés à leur finalité. Il conviendrait de réunir des contributeurs externes, notamment du milieu universitaire et des gouvernements locaux et régionaux.

**Intelligence artificielle (IA) et autres technologies émergentes.**

24. La technologie peut être source de progrès, renforcer les efforts de sécurité d'une nation et améliorer la résilience. Toutefois, elle présente également des vulnérabilités nouvelles et imprévisibles pour les personnes, les gouvernements et l'ordre international. L'IA, les systèmes

d'armes autonomes létaux, les armes spatiales et d'autres technologies émergentes pourraient exacerber les inégalités existantes, accroître la fracture numérique et présenter des risques pour les populations et la planète.

25. La propriété intellectuelle, les données et l'IA sont désormais les actifs économiques et de sécurité nationale les plus précieux au monde. Ils représentent plus de 91 % de la valeur boursière de l'indice Standard & Poor 500, qui s'élève à 40 000 milliards d'USD, au lieu de 17 % en 1976. Ces actifs influent non seulement sur l'économie, mais aussi sur la société, la sécurité, la santé et la géopolitique. Il existe une course mondiale à la sécurisation des brevets dans ce domaine et un grand intérêt de la part des consommateurs. Mais l'utilisation abusive des données et de l'IA peut compromettre les systèmes d'information, perturber les marchés et les processus démocratiques, et entraîner d'autres préjudices.

### **Points clés à prendre en compte pour relever les défis de l'IA et d'autres nouvelles technologies :**

- a) Les décideurs politiques doivent être plus vigilants et anticiper. Leurs réponses doivent être ancrées dans le droit international, et notamment le DIH.
- b) Les approches nationales doivent être démocratiques et inclusives, et promouvoir la confiance et les droits de l'homme. Cela doit inclure l'adoption d'approches multilingues, de sorte que l'anglais ne soit pas la seule langue de travail. Par exemple :
  - i. La stratégie nationale irlandaise en matière d'IA définit la manière dont le pays peut devenir leader international dans l'utilisation de l'IA, au bénéfice de son économie et de sa société, grâce à une approche éthique et centrée sur l'humain.
- c) Les parlementaires doivent faire preuve de nuance et envisager différentes interventions, telles que :
  - i. Promouvoir les lois existantes sur la discrimination, l'ingérence dans les élections, la protection de la vie privée et l'usage limité des technologies par les organes chargés de l'application de la loi.
  - ii. Décider si un cadre en matière de droits de l'homme doit être mis à jour pour inclure des questions telles que l'intégrité de l'information, la liberté de pensée, la protection contre la manipulation et la protection de la vie privée.
  - iii. Appliquer des mécanismes réglementaires, tels que des normes industrielles et des codes de conduite.
  - iv. Identifier et traiter concrètement les préjudices au lieu d'en parler de manière abstraite. Par exemple, il faut définir ce que les entreprises doivent faire en matière d'IA et de nouvelles technologies, et comment les tenir responsables.
  - v. Examiner les domaines qui se prêtent à une coordination internationale, tels que les nouveaux accords et les mécanismes informels, y compris l'échange d'informations sur les menaces mondiales.
- d) Les menaces et les vulnérabilités liées aux technologies numériques doivent être traitées dans les domaines suivants :
  - i. **Sécurité nationale.** L'ère numérique pose des défis de plus en plus complexes à la sécurité nationale.
  - ii. **Inégalités sociales.** Si l'IA est basée sur des données historiques, elle peut renforcer les inégalités et les injustices existantes.
  - iii. **Droits et bien-être des personnes, y compris leurs libertés civiles.** La reconnaissance faciale et d'autres outils peuvent être utilisés de manière préjudiciable, par exemple pour intimider les dissidents, surveiller les efforts des employés pour se syndiquer ou suivre des victimes de violence domestique.
  - iv. **Environnement de l'information.** Les photos, vidéos et sons falsifiés et manipulés peuvent entraîner des malentendus, compromettre des élections et faire fluctuer les marchés boursiers. Les gouvernements doivent privilégier le partage rapide d'informations exactes.
  - v. **Sécurité.** Des mécanismes de prévention doivent être mis en place pour éviter l'utilisation des technologies à des fins nuisibles et illicites, notamment la fabrication d'armes biologiques ou chimiques.

- e) La communauté internationale doit mettre en place des systèmes pour gérer les technologies émergentes. Ces systèmes doivent être fondés sur la science et fournir une évaluation neutre des impacts. Il a été proposé que l'UIP nomme un ambassadeur chargé de l'IA.
- f) Tout le monde doit participer à la prise de décision. Le débat sur l'IA est souvent dominé par des experts. Mais l'IA et les autres nouvelles technologies ont un impact sur tout le monde, c'est pourquoi les différents groupes et les représentants de la société civile doivent être entendus.
- g) Pour répondre aux nouvelles technologies, il est essentiel de comprendre la dynamique de l'économie des données et la manière dont elle conduit à des monopoles et à des inégalités.
- h) Les citoyens doivent être conscients de la volonté de présenter l'IA et d'autres technologies émergentes comme plus complexes qu'elles ne le sont. L'IA ne peut être comparée à l'intelligence humaine et ses limites doivent être comprises.
- i) Les parlementaires doivent tirer parti des ressources existantes, telles que le rapport du *Center for Democracy and Technology* intitulé [An Unrepresentative Democracy](#). Ce rapport montre comment la désinformation et les abus en ligne entravent les femmes de couleur candidates à la vie politique. Les parlementaires doivent également participer aux ateliers de l'UIP sur l'IA.

### **Séance de clôture**

26. La Présidente de l'UIP, la Dr Tulia Ackson, a déclaré que cette audition de deux jours avait démontré la forte mobilisation des parlementaires pour repenser et recadrer les approches de la paix et de la sécurité. Les parlementaires sont des acteurs essentiels dans la prévention d'une culture de la violence, qui conduit invariablement à une culture de la guerre. Leur responsabilité est d'éviter que les gens ne souffrent et d'assurer leur sécurité. Dans ce but, les parlementaires doivent mettre fin à la marginalisation des femmes et des jeunes, et veiller à ce que leur expertise, leurs perspectives différentes et leurs idées novatrices soient pleinement prises en compte. Ils doivent agir aujourd'hui en soutien des générations futures en donnant la priorité à la paix, à la sécurité des personnes, à la justice sociale, à la citoyenneté, au respect mutuel et au droit international. Les parlementaires peuvent relever les défis d'aujourd'hui en assurant la transparence, en traduisant la volonté du peuple en action législative, en adoptant le multilatéralisme, en dénonçant les injustices et les violations flagrantes du droit international, et en s'opposant fermement à la politique du deux poids, deux mesures. Chaque petit pas peut permettre un monde plus pacifique et prospère.

\*\*\*\*\*

**Annexe : liste des intervenants**

Modérateur : M. Dan Dunsky

**Premier jour**

**Séance d'ouverture**

S.E. M. Dennis Francis, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies

Dr Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire

**Réunion-débat 1. L'avenir de la paix et de la sécurité : passer des bonnes intentions à une action collective renouvelée**

Mme Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement

S.E. Mme Fatima Kyari Mohammed, observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies (*participation en ligne*)

M. Adam Lupel, Vice-Président et Directeur des opérations à l'International Peace Institute

**Réunion-débat 2. La force ne fait pas le droit : le droit international versus la loi de la jungle**

S.E. M. Tareq Albanai, représentant permanent de l'État du Koweït auprès des Nations Unies, Co-président des négociations intergouvernementales sur la question de l'équité de la représentation au sein du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

Mme Ana Lilia Rivera Rivera, Présidente du Sénat du Mexique

Mme Ilze Brands Kehris, Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Directrice du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, New York

Professeure Rebecca Hamilton, American University, Washington College of Law (*participation en ligne*)

**Réunion-débat 3. Redéfinition du concept de "sécurité" : de l'approche centrée sur l'État à un "nouveau paradigme de sécurité" fondé sur la sécurité humaine**

S.E. Mme Maritza Chan Valverde, représentante permanente du Costa Rica auprès des Nations Unies

M. Abdoulaye Mar Dieye, coordinateur spécial des Nations Unies pour le développement du Sahel

M. Jonathan Granoff, Président du Global Security Institute, représentant auprès des Nations Unies du Sommet mondial des lauréats du prix Nobel de la paix

**Réunion-débat 4. Faire baisser la température : le lien entre changements climatiques et conflits**

S.E. Mme Margo Debye, représentante permanente de Nauru auprès des Nations Unies, Co-présidente du Groupe des amis du climat et de la sécurité

M. Issa Mardo Djibir, parlementaire, Conseil national de transition du Tchad

Mme Ligia Noronha, Sous-Secrétaire générale, Directrice du Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement, New York

Mme Nisreen Elsaïm, ancienne Présidente du Groupe consultatif de la jeunesse sur les changements climatiques dont les membres sont nommés par le Secrétaire général de l'ONU (*participation en ligne*)

## **Jour 2**

### **Réunion-débat 5. "Pas en mon nom" : femmes, jeunes et autres groupes travaillant pour la paix**

S.E. M. Michael Imran Kanu, représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, Co-président du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

M. Dan Carden, parlementaire, Chambre des communes du Royaume-Uni, Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Mme Cynthia López Castro, parlementaire, Chambre des députés du Mexique, Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP

Mme Sarah Hendriks, Directrice de la Division des politiques, des programmes et des affaires intergouvernementales, ONU Femmes

Mme Sara Wahedi, militante des droits de l'homme, fondatrice d'Ehtesab

### **Volet spécial**

#### **La diplomatie parlementaire en faveur de la paix : bonnes pratiques et défis communs**

Sénatrice Stéphanie D'Hose, Présidente du Sénat de Belgique, membre du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine

M. David McGuinty, parlementaire, Chambre des communes du Canada, Président de la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'UIP

Mme Khaddouj Slassi, parlementaire, Chambre des représentants du Royaume du Maroc

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP

### **Présentation du Sommet de l'avenir**

M. Guy Ryder, Secrétaire général adjoint chargé des politiques à l'ONU

### **Réunion-débat 6. Menaces émergentes pour la paix : la technologie au service du mal contre le progrès humain**

M. Amandeep Singh Gill, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Envoyé pour la technologie

M. Jim Balsillie, cofondateur du *Center for International Governance Innovation*, Canada

Mme Alexandra Reeve Givens, Présidente et Directrice générale du *Center for Democracy and Technology (participation en ligne)*

### **Séance de clôture**

Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP